

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Le mercredi 14 décembre 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Carine MOREL et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **DATE REPAS DES AINES 2017**
- II. **VOTE TARIFS ASSAINISSEMENT 2017**
- III. **ECOLE : VALIDATION COUT DE FONCTIONNEMENT POUR UN ELEVE**
- IV. **INDEMNITES DE CONSEILS ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR**
- V. **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA BAZOUGE-DES-ALLEUX :**
PARTICIPATION REPAS SCOLAIRES
- VI. **INDEMNITE REGISSEUR G.THERREAU**
- VII. **QUESTIONS DIVERSES**

I. DATE REPAS DES AINES 2017

Mme Giffard remercie les personnes présentes lors du repas du 26 novembre 2016 pour l'aide apportée avant, pendant et après le repas.

Pour 2017, le repas avait été fixé au 7 octobre 2017 lors du conseil du 6 septembre dernier. Suite à un changement, il est décidé de placer ce repas le dernier samedi de novembre de chaque année c'est-à-dire pour 2017 le samedi 25 novembre.

II. VOTE TARIFS ASSAINISSEMENT 2017

Christelle Beaudouin présente au conseil le bilan assainissement 2015 qui s'avère excédentaire de 5 968.76€.

Nous devons, comme chaque année, valider les tarifs assainissement 2017 (abonnement 2017 et consommation 2016).

Christelle BEAUDOUIN propose donc, au vue de ces chiffres, de maintenir les tarifs 2016 (tarif de l'abonnement et le prix au mètre cube) pour l'année 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour l'année 2017, c'est-à-dire :

- Abonnement à 28,5 € H.T
- Prix au m³ : 0,85 € H.T.

III. ECOLE : VALIDATION COUT DE FONCTIONNEMENT POUR UN ELEVE

Aurore BIBRON présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2015/2016, qui s'avère moins élevé que l'année 2014/2015. Ce constat s'explique par la baisse du prix du fioul et des travaux.

Le coût de revient global pour un enfant est de 463,80€ soit :

- pour les classes maternelles (70 élèves) 854,31€
- et
- pour les classes élémentaires (106 élèves) 205,92€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le coût de revient de 463.80 € pour un élève qui sera pris en compte pour les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017.

IV. INDEMNITES DE CONSEILS ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

L'indemnité 2016 sollicitée par le comptable est de 460,93€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, d'indemniser la comptable à hauteur de 50% du montant brute (460,93€).

Détail :

- **100% de l'indemnité : 1 pour**
- **75% de l'indemnité : 3 pour**
- **50% de l'indemnité : 9 pour**
- **0% de l'indemnité : 1 pour**

V. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA BAZOUGE-DES-ALLEUX :

PARTICIPATION REPAS SCOLAIRES

Denis Marchand informe le conseil que la commune de la Bazouge des Alleux a validé ses nouvelles propositions pour l'année scolaire 2016-2017 concernant leurs participations aux repas de cantine et aux TAP lors de leur conseil d'octobre dernier.

Par convention, la commune de La Bazouge des Alleux participera à hauteur de 0,25€ par repas et par enfant au frais de cantine au lieu de 0,55€ l'an passé. Cette convention s'applique rétroactivement sur les mois de septembre, octobre et novembre 2016.

Il apparaît également que la commune de la Bazouge des Alleux ne participera plus au financement des TAP, cette participation était de 0,30€ par enfant l'année passée.

En conséquence, des régularisations seront opérées auprès des usagers de la commune de la Bazouge des Alleux en vue de recouvrir ces différentiels de participation avec un effet rétroactif depuis septembre 2016.

VI. INDEMNITE REGISSEUR G.THERREAU

Une régie a été mise en place pour l'édition du livre de Mr Belliard sur Commer.

Il y a eu au total 250 tirages du livre et à ce jour il reste 3 exemplaires disponibles à la vente.

L'indemnité se calcule en fonction du montant des fonds gérés, ce qui représente une indemnité annuelle de 120€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, l'indemnité de 120€ pour le régisseur.

Le tirage étant inférieur à 300 exemplaires, il existe une obligation de délivrer un exemplaire à la Bibliothèque Nationale de France dont le siège est à Paris. Un exemplaire sera envoyé à la BNF mais à Angers qui est l'instance régionale de notre collectivité.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'envoi de l'exemplaire à la Bibliothèque Nationale de France dans son antenne d'Angers.

VII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Ressources humaines : Prime de fin d'année des agents communaux

Mickaël Delahaye demande un ajustement supérieur de 339,80€ de l'attribution de la prime de fin d'année.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ajustement de la prime de fin d'année de 339,80€.

➤ **Budget assainissement : décision modificative**

Les charges de personnels étaient estimées initialement au budget primitif à 6 000€. Cependant, les dépenses s'élèvent à 7 049,52€ et nécessitent donc une décision modificative de régularisation du budget assainissement.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative proposée sur le budget assainissement

➤ **Arbres de l'allée des peupliers**

Plusieurs riverains se sont manifestés pour différentes problématiques liées aux arbres de cette rue (sécurité, visibilité, accessibilité des trottoirs et entretien causé par l'abondance de feuilles)

Dans un esprit de collaboration participative et citoyenne, un courrier a été envoyé aux habitants de l'allée des Peupliers concernant l'avenir des arbres sur les trottoirs dans cette rue.

Les choix proposés pour les riverains étaient les suivants :

- 1 : Je souhaite que les arbres soient conservés en l'état avec une taille minimale,
- 2 : Je souhaite que les arbres soient remplacés par d'autres plantations moins invasives,
- 3 : Je souhaite que les arbres soient retirés et que les emplacements soient comblés par des matériaux facilitant la circulation piétonne sur les trottoirs,
- 4 : Je préconise la solution suivante :
- 5 : Je n'ai pas d'avis sur le sujet

Les résultats sont les suivants :

- Choix n°1 : 4 voix pour
- Choix n°2 : 1 voix pour
- Choix n°3 : 8 voix pour

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le choix n°3 qui consiste à ce que les arbres soient retirés et que les emplacements soient comblés par des matériaux facilitant la circulation piétonne sur les trottoirs.

➤ **Subvention prévention routière et la chambre des métiers**

Le maire évoque les très nombreuses sollicitations reçues tout au long de l'année pour des subventions de tout organismes aux intérêts très louables mais propose de privilégier l'attribution des subventions aux associations Comméroises.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de privilégier les associations commeroise concernant l'attribution des subventions.

➤ **Planning des réunions de conseils pour début 2017**

- mardi 17 janvier 2017
- mercredi 8 février 2017
- mercredi 1^{er} mars 2017
- mardi 28 mars 2017
- jeudi 20 avril 2017
- mardi 16 mai 2017
- jeudi 15 juin 2017
- mardi 4 juillet 2017

Il est 00h30 séance est levée.

